

INSTRUCTIONS DE COURSE DERIVEURS – CATAMARANS 2021-2024

Régate départementale dériveur – RA Open Dimanche 12 JUIN 2022 Luc Yacht Club – Grade 5 C

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est sur la baie vitrée de la terrasse ouest de l'école de voile.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la terrasse à côté du tableau officiel.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe	
Dimanche 12 JUIN 2022	IND	

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course du jour est 12h00.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe sera celui du LUC YACHT CLUB.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissé.

10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Changement	Arrivée
Bouée n°3 jaune	Bouées n°1 et 2	Bouée rouge	Bouée frite
	jaune		rouge

pateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

11.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 5 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

11.3 La procédure de départ sera de 5 minutes :

H-5': Signal d'avertissement – Envoi du pavillon LUC YACHT CLUB

H-4': Signal préparatoire (pavillon P, ou I, ou Z, ou Noir)

H-1': Affalé du signal préparatoire

Départ : Affalé du signal d'avertissement (pavillon LUC YACHT CLUB)

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité a laisser à bâbord et la bouée frite rouge à laisser à tribord.

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 Pour tous, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le	
Toutes	45 minutes	90 minutes	

15.2 Les bateaux ne finissant pas 30 minutes après le 5ème bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 16.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 16.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'accueil du Luc Yacht Club.
- Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans la salle n°1. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17 CLASSEMENT

- 17.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 17.2 Courses retirées
 - (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
 - (b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de la plus mauvaise.
- 17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

18 REGLES DE SECURITE

- 18.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) sera mis en place sur la terrasse ouest de l'école de voile.
- 18.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19. ACCOMPAGNATEURS

- 19.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 19.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par des drapeaux de couleur orange remis par le club organisateur.
- 19.3 La règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

20. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritus doivent être conservés et jetés , au retour à terre , dans les emplacements prévu à cet effet.

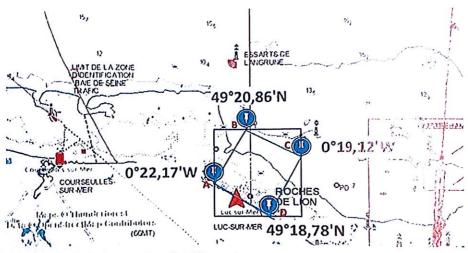
21. PRIX

Des prix seront distribués aux 3 premiers de l'interséries.

Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : Président-e du jury :

ANNEXE ZONES DE COURSE



Zone de navigation réelle : 1.5 Milles maxi

Coordonnées mentionnées au dossier pour les longitudes et latitudes

NB : Le parcours « banane » sera placé en zone verte.

ANNEXE PARCOURS

